

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE**  
**SAINTE AGATHE DES MONTS**

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 22 octobre 2024 à 19 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

**Présences :**

Frédéric Broué      Hugo Berthelet  
Chantal Gauthier      Nathalie Dion  
Sylvain Marinier      Brigitte Voss  
Marc Tassé

**Absences :**

André Ibghy

**1. Ouverture de la séance extraordinaire**

Tous les membres du conseil d'agglomération déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général et de la greffière; il est 19 h 11.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

**AG2024-10-16**

**2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2025 – Régie incendie des Monts**

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie des Monts a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2025 lors de son assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 16 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 603 du *Code municipal du Québec*, le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts est soumis à la compétence de la Régie incendie des Monts;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2025 de la Régie incendie des Monts, pour un montant total de 3 911 755 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**3. Dépôt - Projet de règlement modifiant le Règlement 2022-AGEM-059 - Augmentation de la dépense et de l'emprunt de 4 135 000 \$ - Rénovation et la mise à jour - Centre sportif Damien-Hétu et avis de motion (2024-AGEM-059-2)**

Initiales	
Maire	Greffier

Le conseiller Marc Tassé dépose le projet de règlement 2024-AGEM-059-2 modifiant le règlement 2022-AGEM-059 décrétant une dépense de 17 562 000 \$ et un emprunt de 16 337 000 \$ pour la rénovation et la mise à jour du centre sportif Damien-Héту, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 4 135 000 \$ et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

#### 4. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

Une période de questions est allouée aux personnes présentes et ce, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Aucune question de la part des personnes présentes.

#### 5. Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 19 h 13.

---

Le président de la séance,  
Monsieur Frédéric Broué

---

La greffière,  
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier